

Fiche Action F2	Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique	Priorité 1
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydraulique (fossé, canal, cours d'eau) Conserver voire améliorer les continuités écologiques</p>	
<p>Les Barthes ont été aménagées comme un polder hollandais. Elles sont découpées par de nombreux fossés, traverses ou esteys. La mosaïque d'habitats si caractéristique de ce site dépend pour beaucoup du contexte hydrodynamique issu du fonctionnement du réseau hydraulique et des ouvrages. En effet, le régime d'inondation, le niveau de l'eau, l'humidité des sols... résultent de ce système. Il est donc essentiel de le préserver, de le restaurer voir de l'améliorer. De nombreux habitats et espèces dépendent directement de la qualité des milieux aquatiques que représentent le réseau hydraulique (fossé, canal, cours d'eau) mais aussi de la Trame Bleue, plus ou moins fonctionnelle, qu'ils constituent.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p>	<p>Tous les habitats du site (en priorité : ripisylves, herbiers aquatiques) Toutes les espèces du site (en priorité : Agrion de mercure et autres odonates d'IC, Lamproie marine, Cistude d'Europe, Loutre et Vison d'Europe)</p>	
<p>Déclinaison en stratégie d'action et propositions d'actions</p>		
<p>Maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation Pour maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation, il est nécessaire d'agir sur plusieurs compartiments même si certains facteurs extérieurs, non contrôlables (réchauffement climatique, creusement de l'Adour) peuvent avoir des conséquences importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La restauration, l'entretien et la gestion du réseau hydraulique • Les ouvrages (digues, portes, seuils...) : restauration et/ou suppression des ouvrages et gestion – voir fiche action F1 		
<p>Maintenir voir améliorer le linéaire de végétation des berges et des ripisylves Il est nécessaire de travailler sur la quantité de berges végétalisées soit par une ripisylve soit par des formations à hautes herbes afin de garantir le corridor écologique pour les espèces animales. On entend donc de restaurer les berges mise à nues soit par de l'érosion naturelle ou par des activités anthropiques (agriculture, sylviculture, entretien inadapté par les propriétaires...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantation d'essences locales ou aide à la régénération naturelle • Adaptation des modes d'entretien des berges en privilégiant la non intervention quand cela est possible 		
<p>Améliorer la qualité écologique des berges et de la ripisylve du réseau hydraulique Au-delà de la quantité de berges végétalisées, il est nécessaire de conserver voir d'améliorer la qualité de la végétation des berges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les espèces végétales envahissantes notamment l'Erable Negundo • Adaptation des modes d'entretien en privilégiant la non intervention quand cela est possible 		
<p>Améliorer les pratiques de gestion des fossés, canaux, cours d'eau La qualité du réseau hydraulique est liée à la qualité de ses berges mais également à la qualité de son lit mineur en matière d'herbiers aquatiques, d'habitats piscicoles, de qualité d'eau, de transport sédimentaire et de courantologie. Pour agir sur tous ces compartiments, liés entre eux, il faut améliorer voir modifier la gestion du réseau hydraulique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les enjeux et les préconisations avec les structures collectives en charge de la gestion des cours d'eau • Sensibiliser les exploitants agricoles et forestiers sur la gestion des fossés et cours d'eau et leur proposer des engagements de changement de pratique à travers contrat ou charte. 		
<p>Outils mobilisables</p>		
<p><i>Outils Natura 2000 (MAEC, contrat, charte...)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration et entretien de la végétation des berges et de la ripisylves, curage des canaux et fossés des zones humides...- Ex : N11Pi, N11R ou N12Pi ▶ Préserver la ripisylve sur une bande de 5 m en interdisant tout passage d'engin, pas de fertilisants ou de traitements phytosanitaires... 	
<p><i>Guide, actions de sensibilisation et de communication, appui technique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participation aux comités des syndicats de rivières et appui technique aux ASA pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion des cours d'eau ; ▶ Sensibilisation des exploitants agricoles, forestiers et usagers aux bonnes pratiques d'entretien des canaux et fossés (recul des fertilisants, pas de traitement phytosanitaire, maintien de la végétation des berges et des herbiers aquatiques) ; ▶ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales sur les berges et en lit mineur... 	
<p><i>Evaluation d'Incidence et réglementation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ EI Natura 2000 : tout travail soumis à la Loi sur l'Eau sur les cours d'eau doit faire l'objet d'une EI 	
<p><i>Amélioration des connaissances et suivi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cartographie des mesures contractuelles et des habitats naturels ▶ Suivi de l'état de conservation des ripisylves (Fiche Action 14) 	
<p>Indicateurs de suivi écologique Linéaire de ripisylve en bon état/dégradée, Surface des herbiers aquatiques d'IC, Evolution des EEE dans le réseau hydraulique, Continuités écologiques restaurées</p>		
<p>Indicateurs de suivi de l'animation Réunions, avis, partage de données sur les dossiers des syndicats de rivière ou les EI Linéaire de cours d'eau ou de fossés engagé dans un contrat N2000 ou dans la charte</p>		

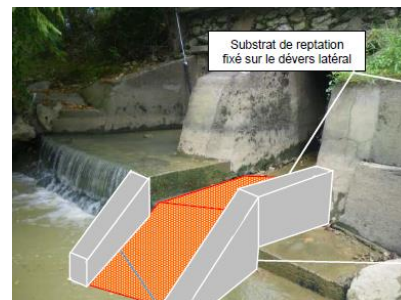


Extrait du bilan de l'animation pour la mise en œuvre 2007-2017
Exemples d'actions (liste non exhaustive)

Etude sur la restauration de la continuité écologique d'ouvrages frontaux : 4 sites pilotes – Pey, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Martin-de-Seignanx, Tercis-les-Bains

Participation aux réunions techniques et de concertation et relecture et correction des documents

- Pey : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes, gestion de la vantelle de la porte à flots, curage des fossés et plantation d'une ripisylve pour restaurer les habitats pour l'anguille ;
- Saint-Etienne-d'Orthe : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes, problème d'étanchéité de la porte à flots ;
- Saint-Martin-de-Seignanx : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes ;
- Tercis-Les-Bains : prise de responsabilité de la commune, future installation d'un tapis à anguille, curage des fossés et plantation d'une ripisylve d'un côté (photo).



Charte Natura 2000

- Engagement du syndicat de rivière du bassin versant des Luys sur toutes les parcelles incluses dans sa DIG

Appui technique

Syndicats de rivières

- Participation aux comités techniques de l'étude stratégique pour s'assurer de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la rédaction des Plans Pluriannuels de Gestion.

Evaluation d'incidences et réglementation

- Suite à de nombreuses coupes de ripisylves, les structures animatrices ont rédigé des notes et provoqué des rencontres avec les services instructeurs pour, à la fois, alerter sur un développement massif du marché du Bois Energie ayant un impact direct sur la conservation des milieux et, à la fois, pour mieux appréhender les règles existantes (code forestier, code de l'urbanisme, code de l'environnement).



Exemples d'actions à mettre en œuvre
Liste non exhaustive et non contractuelle

Contrat Natura 2000 et charte

- Engager les parcelles incluses dans les DIG du SMBA et le SIMAL dans la charte Natura 2000
- MAEC EEE : certaines communes ont engagées une partie du réseau hydraulique de la barthe communale dans la MAEC Espèces Exotiques Envahissantes ce qui va permettre de mieux suivre l'entretien. *Exemple de la commune de Mées (ci-contre) qui va désormais entretenir le bord du fossé par tiers pour laisser pousser la végétation. Exemple de la commune de Saint-Vincent de Paul qui va entretenir les fossés dans le cadre de sa MAEC.*



Appui technique

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

- Participer activement aux démarches et actions portées par les SAGE afin d'appréhender la problématique de l'eau à l'échelle des bassins versants (hors site Natura 2000) ayant des impacts forts sur les HIC et EIC barthais (transport sédimentaires, qualité d'eau parfois mauvaise dans les barthes, quantité d'eau réduite en été...).

Mesures compensatoires

- Dans le cadre de dossiers de mesures compensatoires, la restauration et/ou la gestion de canaux est inclus dans les projets des pétitionnaires : proposition de secteur à restaurer, participation aux comités de suivi, propositions de gestion. *Exemple à Saint-Paul-Lès-Dax pour la restauration du canal central afin de permettre l'écoulement de l'eau.*

Evaluation d'Incidence et réglementation

- L'entretien courant des fossés n'est pas soumis à déclaration, cependant, dans les barthes, les canaux sont souvent classés comme cours d'eau et leur entretien (curage, retrait des bouchons vaseux) est soumis à une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et donc d'une Evaluation d'Incidence. Relecture et avis non conforme sur les dossiers.
- Mise en place d'un groupe technique « gestion des ripisylves » afin de poursuivre les échanges sur la préservation des ripisylves dans le cadre des dynamiques Bois Energie

